



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 mars 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**

**Douzième session**

**Comité d'organisation**

**Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 janvier 2018, à 10 heures

*Président* : M. Cho Tae-yul . . . . . (République de Corée)

*Puis* : M. Jinga . . . . . (Roumanie)

**Sommaire**

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa douzième session

Élection des membres du Bureau

Plan de travail de la Commission de consolidation de la paix

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/12/OC/1)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa onzième session (PBC/11/OC/L.1)**

2. **Le Président** rappelle que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa onzième session (PBC/11/OC/L.1) a été approuvé de manière informelle à titre provisoire par le Comité d'organisation dans le cadre de consultations, en attendant sa traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Il rend compte des travaux effectués en 2017 par la Commission pour appliquer les recommandations de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix, mettre en œuvre les priorités définies dans le projet de programme d'action figurant dans le rapport et fixer les principaux axes de travail pour 2018. Le projet de rapport sera examiné par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

3. **M. Bessho** (Japon) dit que la Commission a fait d'importants progrès, malgré les difficultés rencontrées. Les membres de la Commission ont porté davantage d'intérêt aux travaux réalisés en formation pays, qui ont permis d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité au cours des deux dernières années. La Commission a également renforcé son partenariat avec la Banque mondiale, abordé des questions thématiques et accordé une attention particulière à des pays non concernés par les formations pays. Il invite les membres à appuyer la réforme de l'architecture de paix et de sécurité proposée par le Secrétaire général de l'ONU, qui met l'accent sur la prévention des conflits en contribuant à renforcer le rôle charnière de la Commission au sein du système des Nations Unies et les synergies entre cette dernière et le Fonds pour la consolidation de la paix.

4. *Le projet de rapport est adopté.*

### **Élection des membres du Bureau**

5. **Le Président** dit que, compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est disposé à élire le nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix.

6. *Le représentant de la Roumanie est élu Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2018.*

7. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé la candidature du représentant de la République de Corée au poste de vice-président de la Commission à sa douzième session.

8. *Le représentant de la République de Corée est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2018.*

9. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature du représentant de l'Allemagne au poste de vice-président de la Commission à sa douzième session.

10. *Le représentant de l'Allemagne est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2018.*

11. *Le représentant du Brésil est réélu Président de la formation Guinée-Bissau ; le représentant du Canada est réélu Président de la formation Sierra Leone ; le représentant du Maroc est réélu Président de la formation République centrafricaine ; le représentant de la Suède est réélu Président de la formation Libéria ; le représentant de la Suisse est réélu Président de la formation Burundi pour un mandat se terminant le 31 décembre 2018.*

### *Déclaration du Président sortant*

12. **Le Président** dit que durant, son mandat, la délégation de la République de Corée a contribué à ce que la Commission joue un rôle plus déterminant dans le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en tirant parti de l'élan politique créé par l'adoption, en 2016, des résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à l'examen de ce dispositif, et de l'engagement ferme du Secrétaire général en faveur de la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

13. En 2017, outre le travail qu'elle a accompli en formation pays, la Commission a maintenu l'attention de la communauté internationale sur la Gambie après que le Conseil de sécurité a cessé de tenir des délibérations sur la situation dans le pays, et a organisé des réunions pour examiner la situation dans les Îles Salomon, en Colombie et à Sri Lanka, à la demande de ces pays. Ces réunions ont montré comment les pays qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix peuvent utiliser la Commission pour obtenir auprès de la communauté internationale un appui politique en faveur de leurs priorités en matière de consolidation de la paix

et renforcer ainsi la synergie entre la Commission et le Fonds.

14. La Commission a continué d'adopter une approche régionale de la consolidation de la paix en examinant la situation dans la région du Sahel, le bassin du lac Tchad et la région des Grands Lacs. Après avoir examiné la question du Sahel à la demande du Conseil de sécurité, la Commission gagnerait en crédibilité en tant qu'organe consultatif auprès du Conseil en obtenant des avancées concrètes en 2018. Le soutien moral et politique des membres de la Commission est exceptionnel et peut inciter les pays à collaborer plus étroitement avec la Commission. Cette mobilisation ne devrait donc ne pas se limiter à une seule réunion et la Commission devrait trouver des moyens concrets d'aider les pays à atteindre leurs priorités en matière de consolidation de la paix.

15. Afin de renforcer ses partenariats avec des parties prenantes extérieures à l'ONU, la Commission a organisé des réunions annuelles avec la Banque mondiale pour examiner la situation dans les pays auxquels elle apporte son appui. La Commission devrait profiter de ces réunions pour mobiliser des ressources pour les pays en question. Elle doit également renforcer son partenariat avec la Banque africaine de développement et continuer de nouer des liens avec l'Union africaine, entre autres organisations régionales.

16. La Commission a cherché des moyens de collaborer avec le secteur privé en travaillant de concert avec les entités participant au Pacte mondial des Nations Unies. Dans le même temps, les délégations norvégienne et indonésienne, qui coordonnent l'examen des questions de financement, ont aidé à organiser une réunion d'experts sur le sujet. Comme cela a été souligné lors de la Conférence asiatique sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits, organisée par le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, la Fondation Dag Hammarskjöld et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la collaboration avec le secteur privé, au niveau national, et de solides partenariats public-privé sont essentiels à la croissance économique ainsi qu'à la consolidation et la pérennisation de la paix. En renforçant encore ses partenariats avec le secteur privé et la société civile, la Commission renforcerait son rôle fédérateur et améliorerait la qualité des conseils qu'elle prodigue à ses organes de tutelle.

17. Les interactions entre la Commission et le Conseil de sécurité s'intensifient, ce dont attestent les demandes d'avis adressées par ce dernier à la Commission au sujet de nombreuses questions régionales et propres à certains pays. La Commission a également tenu une

réunion conjointe avec le Conseil économique et social pour traiter des aspects sociaux et économiques des problèmes du Sahel. Elle doit examiner comment elle pourrait collaborer avec d'autres organes de l'ONU afin de promouvoir une approche intégrée de la consolidation de la paix.

18. En 2017, dans le cadre des efforts entrepris pour diversifier les méthodes de travail de la Commission, les présidents des différentes formations pays ont tenu des réunions d'information trimestrielles à l'intention du Comité d'organisation, tandis que le Bureau d'appui a régulièrement informé la Commission des activités du Fonds.

19. La Commission a nommé des référents pour certaines questions telles que l'égalité des sexes, les finances et l'appropriation de la consolidation de la paix par les pays, et devrait associer tous ses membres aux efforts qu'elle déploie pour apporter une aide adaptée à chaque pays. La Commission devrait mettre à profit son rôle fédérateur pour avoir des échanges réguliers avec des institutions financières internationales afin de mobiliser des ressources, nouer le dialogue avec d'éventuels donateurs bilatéraux et multilatéraux, et mettre en relation différents types d'acteurs dans des domaines présentant un intérêt pour les pays concernés.

20. Les capacités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix doivent être renforcées afin qu'il puisse mieux soutenir le travail de la Commission. Le Président sortant espère que le Secrétaire général renforcera la Commission et le rôle charnière du Bureau d'appui dans le cadre de sa réforme de l'ONU.

21. *M. Jinga (Roumanie) prend la présidence.*

#### *Déclaration du nouveau Président*

22. **Le Président** dit que la Roumanie a une longue tradition de diplomatie multilatérale. Elle compte parmi les fondateurs de la Société des Nations et contribue de manière significative aux efforts de diplomatie préventive, de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de médiation depuis son admission à l'ONU en 1955. La Roumanie a fourni des milliers de militaires aux missions de maintien de la paix, ses policiers sont plus nombreux à servir sous le drapeau des Nations Unies que ceux de n'importe quel autre membre de l'Union européenne et elle est le seul État Membre à mettre des groupes de la protection rapprochée à disposition des hauts fonctionnaires de l'ONU dans les zones à haut risque. Le Président compte que tous les membres de la Commission travailleront en équipe afin de renforcer l'utilité du travail de la Commission pour tous ses partenaires, en particulier le Conseil de sécurité.

23. En 2018, la Commission poursuit le double objectif d'appliquer les recommandations formulées dans son dernier rapport annuel et de poursuivre le travail engagé dans le cadre d'initiatives récentes. La première priorité sera de maintenir son approche régionale de la consolidation de la paix, en accordant une attention particulière au Sahel et à la région des Grands Lacs. Le Conseil de sécurité a reconnu le rôle de la Commission dans l'appui à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans ces deux régions par la déclaration de son Président sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest (PRST/2017/2) et par sa résolution 2389 (2017) sur la situation dans la région des Grands Lacs. La Commission peut aider à établir des partenariats entre les pays de la région, l'ONU et d'autres partenaires pour traiter des causes profondes du conflit. Le Président engage également les pays à intervenir à la Commission pour partager leurs données d'expérience en matière de consolidation de la paix et établir des partenariats avec les principaux acteurs concernés.

24. La deuxième priorité de la Commission consistera à instaurer des partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile. Elle devrait notamment mettre à profit la complémentarité de l'ONU et de la Banque mondiale en œuvrant à l'instauration d'un cadre politique, de sécurité et de développement intégré. En collaborant de façon plus stratégique avec le secteur privé, dont la contribution est essentielle pour parvenir au développement durable après un conflit, elle peut aider à mieux faire connaître les priorités des pays partenaires en matière de consolidation de la paix et associer le secteur privé à la définition des objectifs dans ce domaine. Des acteurs clés seront invités à prendre part à la session annuelle de 2018 de la Commission pour débattre des vastes problèmes politiques, socioéconomiques et de sécurité que connaît la région du Sahel, et de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

25. La troisième priorité de la Commission est d'aider les pays touchés par un conflit à tous les stades du conflit, depuis la prévention jusqu'à la reconstruction et au développement, à condition qu'ils soient prêts à collaborer avec la communauté internationale. Le processus de consolidation de la paix doit respecter la souveraineté des États concernés, qui doivent le maîtriser. La Commission doit renforcer sa visibilité en développant ses relations avec le Conseil de sécurité et en contribuant utilement à ses travaux sans empiéter sur son mandat.

26. La quatrième priorité de la Commission consiste à harmoniser ses mécanismes de programmation et ses

objectifs politiques avec ceux du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Président espère que ce dernier jouera un rôle croissant dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. La Commission se réunira régulièrement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de se tenir au fait de l'évolution de la situation dans les pays auxquels celui-ci apporte son appui et de contribuer à sensibiliser les donateurs et les institutions financières internationales au travail du Fonds et à son rôle de catalyseur dans la consolidation de la paix.

27. La cinquième priorité de la Commission est de mettre en valeur le renforcement de son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail. À cette fin, ses réunions publiques seront diffusées sur Internet.

28. Pour être pérenne, le processus de consolidation de la paix doit être transparent et favoriser la participation et la consultation. Par conséquent, tout en s'efforçant de trouver un équilibre entre transparence des débats et confidentialité des délibérations, la Commission tiendra davantage de réunions publiques et invitera les médias à devenir ses partenaires pour la consolidation de la paix.

29. La Commission doit tirer parti de ses récentes améliorations pour servir de passerelle entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et contribuer à assurer une plus grande cohérence entre les activités menées par ces organes dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle doit également renforcer sa collaboration avec les pays et élargir la gamme des questions examinées par son Comité d'organisation.

### **Plan de travail de la Commission de consolidation de la paix**

30. **Le Président** déclare que les représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, du Maroc, de la République centrafricaine, de la Sierra Leone, de la Suède, de la Suisse et de l'Union européenne ont demandé à participer au débat sur le point considéré.

31. *Sur l'invitation du Président, M. Davidson (Afrique du Sud), M. Shingiro (Burundi), M. Kadiri (Maroc), M<sup>me</sup> Kpongo (République centrafricaine), M. George (Sierra Leone), M. Orrenius Skau (Suède), M. Lauber (Suisse) et M. Czernelhazi (Union européenne) prennent place à la table du Comité.*

32. **Le Président** dit que, d'après le paragraphe 4 de l'annexe au projet de rapport de la Commission sur les

travaux de sa onzième session (PBC/11/OC/L.1), la Commission est censée adopter un plan de travail annuel basé sur le projet de programme d'action figurant dans son rapport annuel. Ce plan de travail doit être précisé plus avant et distribué aux États Membres une fois par trimestre, et une liste des dates de réunions, des activités et des missions de toutes les formations de la Commission doit être actualisée chaque mois. Les membres de la Commission ont reçu le projet de plan de travail du Comité d'organisation et les activités qu'il est prévu que le Président réalise pour mettre en œuvre les initiatives présentées dans le projet de programme d'action. Le Président croit comprendre que le Comité approuve le projet de plan de travail à titre provisoire.

33. *Il en est ainsi décidé.*

34. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit que les efforts déployés par la délégation de la République de Corée pour appliquer les résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix ont mis en lumière le travail de la Commission. Les réunions de la Commission sur le Sahel et la région des Grands Lacs ont mis en exergue son rôle fédérateur et sa réaction face à la situation en Gambie a montré qu'elle pouvait offrir aux pays intéressés un cadre où partager leurs données d'expérience. La Commission doit continuer de créer des synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix et d'ouvrir ses réunions à un public plus large. Les débats de la Commission sur des questions spécifiques donnent aux pays intéressés l'occasion de partager leurs données d'expérience en matière de consolidation de la paix et montrent combien il est important pour un pays de maîtriser son processus de consolidation de la paix. Bien que chaque situation diffère, des points communs existent. Aussi est-il important de partager les enseignements de l'expérience.

35. L'orateur se félicite des priorités fixées par le Président et de son intention de préserver la pertinence des travaux de la Commission en en élargissant sa portée. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix aidera la Commission à réagir plus rapidement à tous les stades du conflit et à contribuer à prévenir les conflits. La prochaine réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix offrira à la Commission l'occasion de démontrer ses capacités et comportera un appel de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix. Il est important de définir des priorités dans le financement des activités de consolidation de la paix. Les membres de la Commission devraient appuyer sans réserve la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général,

qui prévoit la restructuration du pilier consacré à la consolidation de la paix et un examen des résultats obtenus sur le terrain par les missions des Nations Unies.

36. Le succès du plan de travail ambitieux de la Commission dépend de l'appui des États Membres. L'orateur espère que la session en cours donnera la preuve du pouvoir fédérateur de la Commission s'agissant de questions complexes et de son rôle de passerelle entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes. De hauts fonctionnaires du Bureau d'appui à la consolidation de la paix participeront aux débats de la Commission afin de contribuer à ce que les recommandations issues de ces réunions se traduisent par des résultats tangibles à l'appui des priorités des États Membres en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

37. **M. Schulz** (Allemagne) dit que son gouvernement appuie les travaux de la Commission depuis sa création et a été le deuxième contributeur au Fonds pour la consolidation de la paix en 2017. La Commission a amplement justifié son existence au sein de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU. Les modifications récemment apportées aux méthodes de travail de la Commission, y compris l'examen des situations nationales et régionales par le Comité d'organisation, ont rendu le fonctionnement de la Commission plus souple et plus efficace. L'intervenant espère que les réformes en cours permettront de renforcer la coopération avec le Conseil de sécurité et le rôle consultatif de la Commission auprès de ce dernier, ce qui contribuerait à assurer la cohérence des activités de consolidation de la paix et la fluidité de la transition du maintien à la consolidation de la paix.

38. **Le Président** invite les présidents des différentes formations pays à faire part de leurs projets et priorités pour 2018.

39. **M. Vieira** (Brésil), intervenant en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau, dit que dans le cadre de ses déclarations au Conseil de sécurité et à la presse, la Commission a apporté son plein appui à la feuille de route en six points établie par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau et aux Accords de Conakry sur la mise en œuvre de celle-ci. Il appelle les dirigeants de ce pays à appliquer rapidement ces accords.

40. De nombreux événements importants ont eu lieu en Guinée-Bissau depuis le début de 2018, notamment la démission du Premier Ministre et la nomination de son successeur. Entre-temps, le Président a rencontré ses homologues d'Afrique de l'Ouest. À l'issue de la

prochaine réunion de la Commission au niveau des ambassadeurs, qui sera l'occasion de débattre des faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau, et avant la prochaine séance d'information du Conseil de sécurité sur la situation en Guinée-Bissau, la formation publiera une déclaration sur cette question et la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Bien qu'une visite de pays soit provisoirement prévue dans le plan de travail de la formation, sa date sera fonction de la situation sur le terrain.

41. **M. Kadiri** (Maroc), parlant en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine, dit que le Président sortant a renforcé les relations de la Commission avec les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et a également développé son partenariat avec l'Union africaine.

42. Pendant la majeure partie de 2018, la formation continuera de suivre en priorité la mise en œuvre du pilier I du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, qui porte sur la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'état de droit et la réconciliation. Un grand nombre de réunions d'experts et d'ambassadeurs seront organisées dans les mois à venir avec l'Union africaine, la Banque mondiale, le Département d'État des États-Unis et d'autres organisations. Une visite de pays est également prévue en milieu d'année. La formation s'intéressera au pilier II plus tard dans l'année. M. Kadiri invite le Bureau à poursuivre ses efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine et fait observer que cette entreprise a toutes les chances de devenir un véritable succès.

43. L'intervenant remercie le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'avoir fait distribuer une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, ce qui aidera la Commission à préparer la prochaine réunion de haut niveau consacrée à cette question.

44. **M. Bonser** (Canada), parlant en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone, dit que la formation a mobilisé des ressources techniques et financières en vue des prochaines élections dans ce pays et collabore avec des partenaires régionaux pour assurer une transition pacifique. Bien que les partis politiques soient divisés à l'approche des élections, le cas de la Sierra Leone n'a rien d'exceptionnel à cet égard. Les préparatifs des élections sont en bonne voie et l'intervenant est convaincu qu'elles seront un succès. La formation surveillera de près les éventuels cas d'instabilité liée aux élections et organisera une réunion

de suivi en mars, à l'issue de celles-ci. Elle se réjouit à la perspective d'avoir des entretiens avec le nouveau Gouvernement. Notant les difficultés que rencontre la Sierra Leone pour attirer l'investissement privé, M. Bonser suggère que la Commission joue un rôle novateur à cet égard.

45. **M. Orrenius Skau** (Suède), parlant en sa qualité de Président de la formation Libéria, dit que le pays, qui vient de célébrer l'achèvement de ses premières élections pacifiques depuis 1944, est actuellement en période de transition.

46. En 2017, la formation a axé son travail sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix avant le retrait prévu de la Mission des Nations Unies au Libéria, en 2018. Le Ministre de l'intérieur par intérim a donné l'assurance que le plan de consolidation de la paix a été mis en œuvre, que des systèmes ont été mis en place pour surveiller les biens et que tous les ministres prépareront une note de fin de mandat pour assurer une transition sans heurt. Le Ministre souligné que la réconciliation politique devrait être une priorité pour la Commission.

47. La Commission collaborera avec le nouveau Gouvernement afin de déceler d'éventuelles lacunes dans la mise en œuvre de la première phase du plan de consolidation de la paix et de déterminer comment elle pourrait l'aider à atteindre ses objectifs prioritaires pour la deuxième phase. La formation a conclu que l'équipe de pays pourrait voir ses ressources diminuer de façon brutale à la suite du retrait prochain de la Mission des Nations Unies au Libéria et a exhorté l'Organisation à veiller à ce que des fonds soient disponibles pendant cette période de transition critique.

48. En 2018, la Commission devrait principalement appuyer la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix, accompagner le processus politique dans le pays et veiller à ce que celui-ci bénéficie d'un appui financier après le départ de la Mission des Nations Unies. Le Président de la formation rencontrera prochainement des responsables du nouveau Gouvernement lors d'une conférence organisée à Monrovia afin de savoir comment ils envisagent le processus de consolidation de la paix et de déterminer de quelle façon la Commission pourrait aider le pays à traverser cette période de double transition. Les délibérations du Conseil de sécurité sur le rapport final du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria offriront à la Commission une nouvelle occasion de débattre de son rôle futur auprès du Conseil.

49. **M. Lauber** (Suisse), parlant en sa qualité de Président de la formation Burundi, dit que la Commission a poursuivi la reprise de sa coopération

avec le Gouvernement, les parties prenantes nationales et la communauté internationale pour appuyer l'action régionale visant à surmonter la crise actuelle, s'employant avant tout à en atténuer les incidences socioéconomiques sur la population. En mars 2017, l'intervenant s'est rendu dans le pays, où il a informé le Président et d'autres interlocuteurs de haut rang des consultations socioéconomiques qu'il avait organisées avec l'ONU, l'Union européenne, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, à Genève, en novembre 2016. Lors de cette visite, il a également co-organisé un déjeuner de travail avec des membres du Gouvernement et le coordonnateur résident par intérim. En se rendant au Burundi, il a rencontré à Dar es-Salaam le médiateur nommé par la Communauté d'Afrique de l'Est, des représentants du Ministère des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie et de la Banque mondiale et d'autres interlocuteurs.

50. Le 21 avril 2017, M. Lauber s'est rendu à Washington en vue de poursuivre sa collaboration avec la Banque mondiale et le FMI. Il s'est également entretenu avec le Ministre des finances burundais, qui se trouvait alors à Washington.

51. En juillet 2017, M. Lauber est de nouveau allé au Burundi, où il a participé à un séminaire-retraite de suivi de la situation socioéconomique organisé par le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale. En octobre, il a profité de sa visite à Addis-Abeba pour rencontrer le Secrétaire permanent du Ministère burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, de hauts représentants de l'Union africaine, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique et le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. En 2017, il a présenté quatre exposés au Conseil de sécurité.

52. Pour 2018, il souhaite promouvoir le dialogue avec les partenaires régionaux et les acteurs du développement. Lors de sa prochaine visite, il s'emploiera principalement à faire progresser les efforts de médiation, à déterminer le rôle de la formation Burundi dans la planification des élections de 2020, à poursuivre le dialogue socioéconomique en y associant de nouveaux partenaires, à appuyer l'action humanitaire, notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés et à faciliter la réconciliation nationale.

53. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador) se félicite du caractère multidimensionnel et de l'élargissement de la portée du nouveau plan de travail de la Commission, qui comprend des réunions concernant des pays qui ne font pas l'objet d'une formation spécifique. La délégation

salvadorienne apprécie le travail mené par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui appuie un nouveau projet auquel participent El Salvador, le Guatemala et Honduras.

54. L'intervenant demande si le Président de l'Assemblée générale coordonne avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix la préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix qui se tiendra en février 2018 et si cette réunion donnera lieu à l'adoption d'un document final. Il se demande également s'il serait utile d'organiser des réunions supplémentaires afin d'examiner des questions spécifiques à certains pays ou régions.

55. **M<sup>me</sup> Mejía Vélez** (Colombie) dit que la Commission gagne en visibilité, en pertinence et en efficacité, et prend de l'importance en tant qu'organe consultatif. La délégation colombienne se félicite notamment de son approche régionale. La Commission a un rôle important à jouer pour appuyer le processus de paix en Colombie et traiter la situation en Haïti.

56. La délégation colombienne attend avec intérêt la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et note avec satisfaction le caractère transversal du projet de rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

57. **M. Kamau** (Kenya) dit que l'avenir de la Commission dépend de sa souplesse et de sa capacité à associer les pays à son action de diverses façons, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission a démontré qu'elle pouvait contribuer utilement aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Elle pourrait néanmoins améliorer son appui aux élections, qui sont essentielles pour pérenniser la paix. À cet égard, elle devrait notamment promouvoir la médiation, les droits de l'homme et la participation de tous, et bien entendu organiser l'assistance technique. Si les composantes consolidation de la paix doivent servir de charnière entre le pilier Paix et sécurité, d'une part, et le système des Nations Unies pour le développement et les intervenants humanitaires, d'autre part, elles auront besoin de ressources supplémentaires. Or, le budget du Fonds pour la consolidation de la paix demeure cruellement insuffisant. La Commission devrait poursuivre sa collaboration avec l'Union africaine, mais aussi chercher à élargir son champ d'action au-delà de l'Afrique, en aidant par exemple à pérenniser la paix dans des endroits comme Colombie ou certaines régions d'Europe. Enfin, il est important que les réunions de la Commission continuent d'être diffusées sur le Web.

58. **M. Shingiro** (Burundi) appuie les priorités énoncées dans le plan de travail et se félicite de la démarche coopérative adoptée par le Président sortant. Il convient néanmoins d'apporter des améliorations dans certains domaines. Dans ses travaux futurs, la Commission devrait se concentrer sur sa mission principale, qui est de mobiliser des ressources, afin que les États ne retombent pas dans le conflit. Toute tendance à outrepasser ce mandat ne ferait que l'affaiblir. Par exemple, certains membres de la Commission ont imposé des sanctions économiques au Burundi après la crise de 2015, alors que le pays est à l'ordre du jour de la Commission et que celle-ci a pour rôle de mobiliser des fonds pour aider le pays à se reconstruire. Étant donné que la crise s'est résorbée, l'intervenant espère que les sanctions seront levées car elles vont à l'encontre des objectifs de la Commission. Dans certaines formations, il existe une tendance à se concentrer essentiellement sur les droits de l'homme, aux dépens des questions socioéconomiques, alors que d'autres entités des Nations Unies œuvrent déjà dans ce domaine. Le principe d'appropriation par les pays doit être véritablement appliqué.

59. La dimension régionale exige également une attention particulière, les États voisins étant souvent les mieux placés pour donner des conseils. Le fossé qui existe entre les acteurs régionaux et les membres de la Commission, dont aucun n'est africain, continue de se creuser, ce qui pourrait nuire au travail de la Commission. Pour que son action demeure pertinente, la Commission doit suivre ses propres principes directeurs.

60. **M. Pecsteen de Buyswerwe** (Belgique) dit que la Commission a fait preuve d'innovation, de dynamisme et de souplesse et doit continuer à œuvrer dans ce sens. Elle doit veiller à tenir compte, dans ses travaux, du contexte plus large des débats sur le programme de réforme du Secrétaire général et la prévention des conflits. Ces débats donnent à la Commission l'occasion de montrer qu'elle est idéalement placée pour servir d'instance de dialogue et de charnière entre les différents piliers de l'action de l'Organisation. L'atout de la Commission tient à son approche globale et, si les questions socioéconomiques revêtent une importance particulière, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont également indispensables. Le temps est venu de passer de la réflexion à l'action, et le mécanisme de formation pays aidera à recenser les pratiques qui fonctionnent.

61. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que la Commission devrait imprimer un élan supplémentaire aux propositions du Secrétaire général concernant le rôle du maintien de la paix et trouver des moyens

d'accroître le financement du Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission est en mesure de jouer un rôle majeur dans des situations telles que la récente crise des Rohingya. La communauté internationale doit désormais s'atteler à une tâche colossale : créer un environnement favorable au retour sûr, volontaire et digne des réfugiés au Myanmar. Si le Conseil de sécurité doit naturellement continuer de suivre la situation, la Commission a elle aussi de l'expérience en ce qui concerne le Myanmar et pourrait donner des conseils sur la manière de créer un environnement favorable, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. Pour sa part, le Gouvernement bangladais est prêt à servir d'intermédiaire entre la Commission et le Mouvement des pays non alignés.

62. **M. Morejón Pazmiño** (Équateur) dit que la pratique qui consiste à élire le président sortant au poste de vice-président pour le mandat en cours contribuera à assurer la continuité. En tant que nouveau membre, l'Équateur attend avec intérêt de participer aux travaux de la Commission.

63. **M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) dit que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix souligne à juste titre les problèmes de financement. L'Indonésie et la Norvège poursuivront leur collaboration durant les années à venir afin de promouvoir le financement de la consolidation de la paix. La Commission devrait mettre à profit son expérience en matière de collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, continuer de mettre l'accent sur l'appropriation des programmes par les pays et inciter les femmes et les jeunes à jouer un plus grand rôle dans la construction d'une vision nationale.

64. **M<sup>me</sup> Csernelhazi** (Union européenne) dit que l'Union européenne partage l'approche intégrée adoptée par la Commission de consolidation de la paix, qui est essentielle pour que l'action menée profite à l'ensemble des parties prenantes.

65. **M<sup>me</sup> Gueguen** (France) dit que les réformes proposées rendraient la Commission plus efficace, plus pertinente dans son action et plus apte à répondre aux grands défis du maintien de la paix. Le plan de travail tient compte de l'intention du Conseil de sécurité de faire appel à l'expertise de la Commission, par exemple en ce qui concerne le Sahel et la région des Grands Lacs. Cette stratégie témoigne d'une conception selon laquelle l'engagement politique et le développement socioéconomique doivent être complémentaires et la Commission a un rôle à jouer dans la mobilisation des acteurs concernés. Le plan de travail prévoit à juste titre

l'instauration d'une synergie entre la Commission et le Conseil de sécurité. Des réunions concernant les pays seront régulièrement organisées avant que le Conseil de sécurité ne délibère afin que celui-ci dispose des informations les plus pertinentes possibles. Le plan de travail montre également une volonté de renforcer les synergies entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix et de promouvoir le dialogue avec les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission.

66. **M. Davidson** (Afrique du Sud) se félicite que la Commission ait conclu des partenariats avec des organismes régionaux et sous-régionaux et des institutions financières internationales. Pour parvenir à une paix durable, il est important de prendre en compte toutes les étapes du processus et de promouvoir la stabilité, la croissance, le développement et le renforcement des capacités. Outre qu'ils devraient bénéficier d'un financement pérenne et prévisible, les efforts de consolidation de la paix, pris au sens large, devraient inclure l'Initiative africaine de solidarité, qui pourrait fournir une aide en nature, notamment par la formation et le renforcement des institutions.

67. **M<sup>me</sup> Kpongo** (République centrafricaine) dit que le Président de la formation République centrafricaine s'est employé sans relâche à aider son pays, notamment en promouvant la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et en rappelant aux pays donateurs leurs engagements lorsque ceux-ci n'avaient pas été honorés.

68. **M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) dit que le Président sortant a réussi à maintenir la visibilité de la Commission et fait preuve d'une grande souplesse sur des sujets divers. À l'avenir, la Commission devrait s'efforcer de collaborer plus étroitement avec le Conseil économique et social, dont le mandat initial comprend la consolidation de la paix. Elle se demande quelle sera l'incidence des propositions du Secrétaire général concernant la restructuration du pilier Paix et sécurité sur les travaux de la Commission dans les mois à venir.

69. **M. George** (Sierra Leone) souscrit pleinement aux observations faites par le Président de la formation Sierra Leone et salue ses efforts pour appuyer le processus électoral dans le pays. La campagne électorale commencera prochainement et le gouvernement sierra-léonais se réjouit à la perspective d'un processus libre et équitable.

70. **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie) dit que la Commission a un rôle de catalyseur essentiel à jouer, en particulier à un moment où le système multilatéral est constamment menacé. La Commission devrait s'efforcer de promouvoir le contrôle des

ressources naturelles par les pays, celles-ci étant souvent des causes structurelles de conflits dont les sociétés multinationales cherchent à tirer parti.

71. **M. Cho** Tae-yul (République de Corée), répondant à la question posée par le représentant d'El Salvador, dit qu'il croit comprendre que la réunion de haut niveau visera à évaluer les progrès accomplis à mi-parcours du cycle quinquennal d'examen du dispositif de consolidation de la paix et à proposer des pistes pour la suite. Il estime que le document final devrait prendre la forme d'une brève résolution de procédure, qui ne devrait pas viser à renégocier des questions de fond. Il a discuté de la planification de la réunion de haut niveau avec le Président de l'Assemblée générale, qui consultera également d'autres parties prenantes.

72. **Le Président** dit qu'il fera de plus amples observations après avoir débattu de la réunion avec le Président de l'Assemblée générale et son équipe. La Commission est prête à aider les pays qui souhaiteraient organiser des réunions sur des sujets d'intérêt national et régional.

73. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix travaille en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, dont le Bureau du Président de l'Assemblée générale, en vue de fournir des contributions au prochain rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Il espère que les résultats de la réunion de haut niveau, quelles qu'en soient les modalités, permettra au Bureau de continuer à rendre compte aux États Membres des progrès accomplis dans la réforme du dispositif de consolidation de la paix. Pour que la réunion soit un succès, il est indispensable que les États Membres envoient des représentants de haut niveau issus de l'administration centrale.

*La séance est levée à 12 h 45.*